



### Politique du Ministère

Danse en amateur et répertoire (anciennement dénommé « Tutorat danse ») est un dispositif d'accompagnement de la pratique amateur au-delà du cours de danse et de la phase d'apprentissage technique. Destiné à des groupes de danseurs amateurs, il ouvre un espace de partage pour ceux qui désirent approfondir une pratique et une connaissance de la danse en relation avec son histoire.

Concernant tous les styles de danse, Danse en amateur et répertoire vise à valoriser leur travail en leur permettant de se confronter au répertoire chorégraphique avec un professionnel de la danse.

### Description du dispositif

Danse en amateur et répertoire s'adresse à tout groupe composé d'au moins cinq danseurs, constitué depuis au moins deux ans, qui désire travailler, durant l'année scolaire, une œuvre chorégraphique créée depuis au moins cinq ans ou pratiquer des danses non rattachées à un répertoire d'œuvres (danses régionales, danses du monde, etc.).

Cette expérience chorégraphique s'accompagne obligatoirement d'un volet portant sur la connaissance de l'environnement culturel du répertoire travaillé.

Le travail est présenté lors d'une journée nationale qui réunit tous les groupes ayant bénéficié de l'aide.

### Modalités d'attribution et de versement

L'aide est gérée par le Centre national de la danse et est attribuée après avis d'un comité de sélection annuel.

#### Public(s) éligible(s)

Association..... : OUI  
Personne physique..... : NON  
Collectivité territoriale ... : NON  
Établissement Public ..... : NON  
GIP/GIE ..... : NON  
Société privée..... : NON

#### Contact

Centre national de la danse



Connectez-vous sur le formulaire de demande d'aide sur le site du CND